

RAPPORT DU CONSEIL D'ORIENTATION DU CIRELFA SUR
LE PROGRAMME DE COOPÉRATION
LINGUISTIQUE

Nous avons pris connaissance chronologiquement des documents suivants:

- a) Le compte rendu des travaux de la "Conférence internationale sur la recherche linguistique, l'emploi et l'enseignement des langues en Afrique: les moyens de renforcer la coopération entre les États; porté à l'attention des membres du Conseil d'orientation du CIRELFA lors de sa VI^e réunion en mai 1983.
- b) Le rapport de synthèse de la mission de MM. TOURÉ et ARNOLD à Yaoundé à l'occasion de la Conférence ci-haut mentionnée, également déposé lors de la même réunion.
- c) Le "Programme de coopération linguistique" de RACL, exposé verbalement et commenté par M. TOURÉ, transmis aux membres par la suite, au cours de la VII^e réunion du CIRELFA en juillet 1983. Ce texte tenait déjà compte des avis écrits que des membres du CIRELFA avaient préalablement fait parvenir à M. ARNOLD en vue de la réunion de juillet.

La discussion du CIRELFA et l'avis qui en découle ont porté sur ces textes.

Les commentaires des membres du CIRELFA et le présent avis permettront de préciser certains points du programme RACL.

Les membres du CIRELFA ont apprécié le sérieux et la rigueur de la démarche de RACL. Le résultat en est un programme d'envergure, conforme aux besoins des États concernés et réalisable, compte tenu des remarques qui suivent.

Nous apprécions que la notion de "projet thématique régional" puisse permettre de transcender la division territoriale des États.

1 - Remarques générales

- 1.1 Notre avis porte uniquement sur le projet de programme RACL.

A la suite des informations fournies par nos collègues TOURÉ et ARNOLD, nous notons que le Service RACL n'est pas le seul moyen d'intervention de l'ACCT dans le domaine linguistique, puisque d'autres Directions et d'autres Services ont des incidences dans ce domaine, notamment la Direction de la culture et les Services Traditions orales et Français scientifique.

Nous insistons sur le fait que la promotion des langues nationales n'est pas uniquement affaire de linguistique, mais qu'elle implique aussi l'utilisation effective des langues nationales dans les communications écrites, y compris mais non uniquement la création littéraire. D'où la nécessité de concevoir dans sa globalité l'action de l'Agence en faveur des langues nationales, dont le programme RACL assume la partie technique.

Pour la préparation du biennium 1986-1988, les membres du CIRELFA souhaiteraient être informés de l'ensemble des actions de l'Agence relatives aux questions de langage. Le CIRELFA pourrait également servir de Conseil aux autres Directions de l'Agence, conformément à l'esprit de ses statuts (art. 3).

Pour le biennium 1984-1986, il serait utile de préparer une vue d'ensemble schématique des incidences linguistiques des programmes de l'Agence, y compris en ce qui a trait à la langue française.

- 1.2 Le document RACL (version de juillet) constitue une formulation claire, ordonnée, remarquablement bien organisée des besoins des membres de l'Agence en matière linguistique en vue de la promotion des langues nationales.

Il nous semble cependant que l'introduction devrait:

- a) mettre en relief le fait que chaque élément du programme n'est pas isolé et autonome, mais s'intègre au contraire dans un projet global qui lui donne à la fois sa signification et son importance;
- b) indiquer qu'il existe des relations entre tous les éléments du programme, surtout du point de vue de la progression et du cheminement des actions.

1.3 En ce qui a trait aux relations entre RACL et CIRELFA, pour le passé et pour l'avenir, cette réunion nous a permis de mieux prendre conscience de certaines choses et de formuler pour l'avenir les intentions suivantes:

- a) Il faudrait que l'information soit systématique et vraiment réciproque entre les deux programmes en vue de la préparation et de la réalisation des affaires linguistiques.

La remarque vaut pour les autres programmes de l'Agence: la coordination et la concertation doivent d'abord être assurées à l'intérieur de notre organisme.

- b) Le CIRELFA peut remplir les fonctions de Conseil et d'Évaluation à l'égard des programmes à incidence linguistique de l'Agence.
- c) Dans certains domaines, le CIRELFA dispose d'une expertise et de relations dont peuvent bénéficier RACL et l'Agence. Il serait souhaitable que l'Agence, dont fait partie le CIRELFA, ne procède pas en ordre dispersé dans ses contacts avec les pays.

2 - Remarques particulières sur le programme RACL

2.1 Formation

Beaucoup d'actions de ce programme implique la formation des intervenants. Ceci est particulièrement le cas en description linguistique, en lexicologie-terminologie, en documentation.

La manière de procéder à cette formation nous apparaît déterminante pour la réalisation du programme, d'où la nécessité de la bien insérer dans la programmation et de la réaliser soigneusement.

2.2 Documentation

Le CIRELFA se réjouit de l'ouverture d'une action RACL en documentation et souhaite qu'elle s'inscrive dans le prolongement du rapport Laforge.

Les actions du CIRELFA et de RACL en ce domaine apparaissent complémentaires, le CIRELFA poursuivant son programme Bibliographie et ses réflexions sur l'accès

des chercheurs à la documentation, RACL entreprenant la mise en place d'un élément du réseau documentaire prévu dans le rapport Laforge.

Les actions dans le domaine de la documentation doivent être conçues à moyen et à long terme, d'où la nécessité de disposer d'un plan d'ensemble et d'en assurer la continuité de réalisation.

2.3 Didactique

La didactique ne doit pas être conçue comme une simple application des travaux linguistiques. Elle doit aussi s'intégrer et jouer son rôle dans le contexte sociolinguistique et socioculturel de chaque communauté linguistique.

Il serait opportun que ceci soit clairement indiqué dans le programme.

2.4 Langue créole

La tenue du IVe Colloque international des études créoles en mai 1983 à Lafayette (USA) et la réunion du Comité international des études créoles à cette occasion ont permis de préciser les résultats de la Conférence de Yaoundé en ce qui a trait aux langues créoles.

Nous indiquons en annexe les éléments de programme qui sont proposés à RACL, qui les soumettra à l'attention des pays concernés, membres de l'Agence.

2.5 Langue arabe

Dans le cas de la langue arabe, la procédure de préparation du programme suivie par RACL ne s'est pas appliquée ou réalisée.

Le CIRELFA est d'avis que le programme RACL doit tenir compte aussi des besoins des pays où la langue arabe est utilisée à des titres divers et comporter en conséquence un volet langue arabe.

A l'occasion du IIe Colloque franco-arabe de terminologie et de la tenue du VIIIe Institut international de linguistique, l'un et l'autre à Rabat en juillet et août 1983, nous avons pu saisir nos collègues arabes des résultats de la Conférence de Yaoundé et recueillir d'eux leurs propositions d'action à l'égard de la langue arabe, qui figurent en annexe.

Nous les soumettons à l'attention de RACL et de l'Agence, qui jugera de la suite à leur donner.

2.6 Langue française

La discussion met en relief le fait que les actions de l'Agence relatives à la langue française s'intégreraient mieux à d'autres programmes qu'à celui de RACL. Entre autres, la poursuite des réflexions sur l'emploi du français comme langue scientifique et technologique de haut niveau.

L'essentiel est que l'Agence demeure un agent d'animation et un lieu de concertation pour l'examen des problèmes de la langue française comme langue de communication internationale, sans que le financement de ces actions relèvent uniquement du budget de l'Agence.

3- Exécution du programme RACL

Nous croyons devoir attirer l'attention sur les conditions d'exécution du programme RACL propres à en assurer le plein succès et nous affirmons la nécessité d'y attacher autant d'importance qu'à sa préparation.

Tout particulièrement, nous croyons qu'il faut accorder beaucoup de soin aux conditions suivantes:

- a) la formation des chercheurs et des équipes
- b) l'animation, l'encadrement technique et scientifique, le soutien financier et moral des équipes nationales et régionales
- c) l'évaluation préalable des ressources en personnel compétent dans chaque pays concerné
- d) l'évaluation de l'exécution des projets étape par étape, sur le modèle du rapport sur l'Atlas d'Haïti, d'autant que le programme RACL est à moyen terme (six ans)

En conclusion, nous assurons la Direction de l'Éducation et de la Formation, et le programme RACL, de la plus entière collaboration du CIRELFA à l'exécution du "Programme

linguistique de l'Agence", autant pour le Conseil, la Formation, l'Animation, l'Évaluation et la Coordination des équipes œuvrant dans les mêmes domaines.

Texte arrêté lors de la VIIe réunion du CIRELFA
(27 au 29 juillet 1983)

PROPOSITION D'ÉLÉMENTS DE PROGRAMME POUR LES LANGUES CRÉOLES

- a) Formation en lexicologie-terminologie
Proposition d'un plan de formation en trois phases: formation générale, formation lexicologique, formation terminologique.
- b) Dans la série des atlas en cours, entreprendre l'atlas de l'Ile Maurice.
- c) Nécessité de lexiques spécialisés et de dictionnaires bilingues français/créole, demande d'Haïti.
- d) Étude de la procédure de standardisation pour le créole d'Haïti et préparation de grammaires pédagogiques.
- e) Utilisation du créole en microinformatique.
- f) Étude d'un centre documentaire en Haïti.

PROPOSITION D'ÉLÉMENTS DE PROGRAMME POUR LA LANGUE ARABE

- a) État de l'arabe moderne standard: bilan et description.
- b) Formation et recherche en terminologie: création d'un manuel.
- c) Atlas linguistique maghrébien: connaissance plus approfondie des variantes en vue de la standardisation et de l'enseignement.
- d) Préparation de matériel pédagogique pour l'enseignement de l'arabe dans les pays africains et stage de formation pour les futurs enseignants. Programme de coopération à mettre en place.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

1983-07-27

RAPPORT DU CONSEIL D'ORIENTATION DU CIRELFA SUR LE PROGRAMME DE COOPÉRATION LINGUISTIQUE

CIRELFA

<https://archives.au.int/handle/123456789/6446>

Downloaded from African Union Common Repository